

LA POUPONNE

N° 99 MARS 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2019 - EXTRAITS (*)

Présents : Patrick MILLET, Christiane BOUCHARD, Sébastien CAILLET, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Gilbert GRANDJEAN, Guylaine MEILLAN, Jean-Pierre MINAND, Philippe NOUVEAU, Céline TROPIBANI, Claude VIARD
Absente excusée : Valérie GARÇON
Absente : Céline GALLONE
Secrétaire de séance : Gilbert GRANDJEAN

EPF de l'Ain : avenant aux conventions de portage foncier des parcelles B 766 et B767

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité de modifier les conventions de portage foncier concernant le rachat du tènement immobilier en remboursant l'EPF de l'AIN par annuités constantes sur 4 ans.

ONF : Travaux de maintenance dans la forêt communale

Le conseil accepte de reporter cette question à un prochain conseil, en attendant les nouvelles propositions de l'ONF pour les travaux de maintenance dans la forêt suite à la rencontre avec la collectivité.

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain : adhésion et convention « mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de la montée de l'église »

Le Maire présente aux membres du conseil la fonction et les statuts de l'Agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion.

Le Maire informe l'assemblée que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain peut intervenir sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de la montée de l'église.

Le Maire explique que cette convention de mission peut être signée plus tard, en attente des informations et concertations avec autres organismes de l'Etat (CAUE). Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas signer cette convention pour l'instant et de reporter sa décision au moment opportun.

INDEMNITES de FONCTION du MAIRE et des ADJOINTS :

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité que la rémunération du maire et des adjoints soit calculée sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conseil Départemental de l'Ain : convention de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Village » sur la RD 40a par le département de l'Ain :

Le Maire informe l'assemblée que l'arrêt de cars « village » sur la RD 40a a été défini prioritaire dans le schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du Département de l'Ain. Il s'agit de l'arrêt à proximité du foyer communal. Celui situé face à la place sera détruit et ne restera qu'un traçage au sol pour la descente des passagers.

Au terme des travaux et après signature du procès-verbal contradictoire, l'aménagement sera remis à la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey. Cette dernière assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement. Le département assumera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

Après délibération, le conseil municipal accepte à 11 voix pour et 1 abstention (la convention de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Village » sur la RD 40a par le département de l'Ain et autorise le maire à la signer.

CESSION de BAIL du BAR-RESTAURANT « LE REMPART » :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession du bail du Bar-restaurant « le Rempart » à la SARL KERSOBE

(*) Compte-rendu du conseil au tableau d'affichage de la mairie.

.info

**Horaires
Déchetteries**

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Amberieu	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Lagnieu						
Meximieux	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Loyettes			8h30-12h		8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
Villebois					8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
St Rambert				8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
Lhuis					8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h		13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h

(*) fermeture à 19h du 01/04 au 30/09



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Rendez- vous le samedi 27 avril à 9h sur le parking du foyer communal.
Pensez à vous munir d'un gilet jaune de sécurité !
Les gants et les sacs poubelle sont fournis par la municipalité.
Un casse-croûte bien mérité sera ensuite offert aux bénévoles présents, terminant ainsi une journée de participation au respect de l'environnement.



RAPPEL

Nous vous rappelons que vos poubelles doivent être sorties au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et rentrées le jour même.



ECOLE DE SAINT SORLIN

L'école organise un Festival du livre la semaine du 25 au 29 mars.
La vente est ouverte à tous de 16h30 à 18h30 dans la salle de motricité.



ECOLE INSCRIPTIONS :

Pour la rentrée scolaire de septembre 2019, les parents domiciliés sur la commune peuvent dès à présent venir inscrire leurs enfants (enfants non encore scolarisés) en se présentant en mairie avec les documents suivants :

le livret de famille, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Pour tous renseignements : contacter la mairie

La directrice d'école recevra les parents pour ces inscriptions à partir du 29 avril jusqu'au 17 mai le soir entre 16h30 et 17h30 et le jeudi en journée en dehors de heures précitées, sur rendez-vous au 04 74 34 83 22. Les parents devront fournir, l'imprimé d'inscription signé du maire, le carnet de vaccinations ou certificat, le livret de famille et le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés.



SITE INTERNET

Par soucis de protection de l'environnement, le support papier est remplacé par un support numérique sur le site internet de la collectivité.

Pour être informé de chaque parution de la Pouponne sur votre messagerie, inscrivez-vous **directement sur le site internet de la Mairie**. Vous trouverez l'encart d'inscription sur la page d'accueil du site :

<https://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Ceux qui n'ont pas la possibilité d'accéder au site et/ou qui désirent avoir le support papier, peuvent toujours s'inscrire en mairie



FRELON ASIATIQUE

Procédure à adopter si vous suspectez la présence d'un frelon asiatique.

Prenez une photo de l'insecte (ou du nid) et contactez le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain au 04/74/25/09/91.

Envoyez une photo, en précisant le lieu de l'observation, à :

Mail : gds01@cmre.fr.

Les services du GDS01 ou les pompiers se rendront ensuite sur place pour la recherche et la destruction du nid.

Pas de facturation pour la prestation.



TRAVAUX

Les travaux d'accessibilités des arrêts de bus de la place et du foyer communal commenceront le jeudi 27 mars pour se terminer fin avril.



DETENTEUR DE PORCS ET DE SANGLIERS DECLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

Tout détenteur de porcs ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux. La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire depuis le 1 er janvier 2019.

Pour tous renseignements voici les liens d'informations :

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

<https://www.plateforme-esa.fr>



SOU DES ECOLES

VENDREDI 29/03 /19 à 20h au local du stade :

Réunion d'information à l'initiative du sou des écoles pour l'organisation du vide grenier du 8 mai prochain. Toutes les idées, suggestions, aides seront les bienvenues, que l'on soit parents d'élèves ou non.

CONFETTIS ET SERPENTINS



Organise une soirée latino dans la cour de l'école vendredi 24 mai :
Concert de Con Muchacho Gusto à 19h30 : 2 musiciens ambulants viennent faire partager un peu de leur folklore tropical et de leur culture musicale.

(<https://www.facebook.com/conmuchachogusto/>)

Ensuite, soirée DJ salsa pour ceux qui veulent s'essayer aux rythmes latino.

DISTRIBUTIONS DES SACS JAUNES 2019



Vous pourrez récupérer les sacs jaunes au local technique (derrière le foyer communal) lors des permanences prévues à cet effet :

Les vendredis de 16h00 à 18h30 : 12 avril, 5 juillet, 18 octobre et le 20 décembre.

AGENDA



MARS :

Le samedi 30 : PERMANENCE Electorale en mairie de 8 h à 10 heures

AVRIL :

Le samedi 06 : Tartes sou des écoles.

Le lundi 08 : Conseil municipal.

Le vendredi 12 : distribution Sacs jaunes.

Le samedi 27 : Troc de plantes (foyer communal).

Le samedi 27 : Nettoyage de printemps.

MAI :

Le samedi 04 : Tartes du basket.

Le mercredi 08 : Vide grenier sou des écoles.

Le mercredi 08 : Cérémonie aux monuments aux Morts.

Le dimanche 26 : Eléctions européennes.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Vendredi de 16h à 19h

Samedi (2 par mois) de 10h à 12h : 23 mars, 06 et 20 avril, 04 et 18 mai, 01 et 15 juin.